

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 54 (1903)  
**Heft:** 8

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie.

Monsieur le rédacteur,

J'avais promis à M. Jacquot, inspecteur des eaux et forêts à Neufchâteau, une petite notice sur son livre : „**Les incendies en forêts**“, et j'ai été devancé par votre excellent compte rendu publié dans le n° 6 du „Journal forestier“. Quoique votre article ait donné à nos collègues une idée très exacte de ce beau travail, me permettrez-vous de tenir, quand même, parole et d'en parler encore ?

Ma tâche n'est pas des plus aisées : vous avez fait la moisson et je n'ai plus qu'à glâner ; heureusement, quelque riche et bien faite qu'ait été la moisson, il reste beaucoup à glâner dans cette étude.

Je ne reviendrai pas sur les questions judiciaires et administratives dont l'intérêt ne peut être que théorique pour nous autres Suisses : il n'en est pas moindre pour cela et réside dans la comparaison de la façon dont le législateur français a compris la question et le mode suivant lequel elle est résolue chez nous.

La seconde partie est consacrée aux estimations. La détermination du taux de placement donne lieu à une étude intéressante dont l'importance est capitale ; car de ce chiffre dépend le résultat final. Puis viennent les deux méthodes d'estimation basées : l'une sur la capitalisation du rendement, l'autre sur la valeur actuellement réalisable du peuplement. On sait à quels écarts on arrive suivant qu'on employe l'une ou l'autre. Dans une forêt bien peuplée, le second mode, dit „des marchands de bois“, donne des valeurs bien plus élevées que le premier ; aussi, un acheteur, cherchant dans la forêt un placement sûr et encore rémunérateur, ne peut-il pas entrer en concurrence avec le spéculateur qui n'achète que pour couper tout ce qui est vendable. L'interdiction des coupes blanches dans la montagne que contient notre nouvelle loi réduira la possibilité de ces réalisations exagérées et ce n'est peut-être pas là le moindre des bienfaits qu'on en tirera. Sans cette disposition, toute forêt bien peuplée était presque inévitablement massacrée lorsqu'elle était mise en vente.

Après l'estimation en fonds et superficie vient son application au calcul des dommages causés par l'incendie dans les différents types de forêts. Le forestier nommé expert dans un procès et chargé de fixer la valeur du dégât causé par le feu trouvera dans cette partie du livre tous les renseignements dont il peut avoir besoin.

Dans une quatrième partie, des exemples de rapports dont la lecture est des plus attrayante complète l'étude théorique de la question et en fait parfaitement comprendre les détails. Outre les dommages au bois, tous les dégâts accessoires que l'état actuel de la science permet d'évaluer sont passés en revue.

De la lecture de l'ouvrage de M. Jacquot ressort une fois de plus l'utilité qu'aurait l'établissement de bonnes tables de production. Nous permettrait-on de former un vœu en terminant ? C'est que les résultats obtenus en France soient publiés. Nous n'en connaissons encore que les premiers comptages. Nous

formons le même souhait pour les résultats des placettes consacrées à l'étude de l'éclaircie par le haut, si tentante quand la forêt contient des essences de valeurs marchandes différentes et de tempéraments différents. Quand verrons-nous publier les résultats d'une période un peu longue? La date du commencement de ces études permet de l'espérer prochainement. Nous les attendons avec d'autant plus d'impatience que notre station d'essais vient de publier une très belle étude sur les éclaircies comprises d'une façon différente et que la comparaison serait des plus instructives.

Recevez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments très dévoués.

25 août 1903.

*William Borel.*

**La pêche fluviale et l'Administration des Eaux et Forêts**, par *F. Deroye*, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, docteur en droit. In-8 raisin, 326 p. 1903. Paris, Lucien Laveur, éditeur. Prix : 5 Fr.

Les eaux et forêts étroitement unies dans les actes du pouvoir par les liens de l'administration et par ceux de la juridiction, ne formaient qu'un seul tout dans l'ancienne législation française. La cause de ce rapprochement ne doit cependant pas être attribuée à l'influence que le degré de boisement d'une contrée peut avoir sur le régime des eaux. En se rapportant aux circonstances qui, à l'origine ont appelé l'attention sur les forêts, on reconnaît en effet que le gibier était alors un bien plus grand objet de sollicitude que la forêt. La question des eaux paraissait de même contenue tout entière dans celle de la pêche. Eaux et forêts signifiaient en réalité pêches et chasses. Ce n'est que plus tard que se manifestèrent les premières préoccupations économiques, jusqu'à ce que le rôle essentiel réservé à la production ligneuse, amena la forêt au rang conforme aux besoins auxquels elle doit satisfaire.

Le droit moderne sépara de la gestion des forêts, l'administration des eaux et confia cette dernière aux ingénieurs. Cependant les agents forestiers n'en restèrent pas moins chargés du service de la pêche dans les cours d'eau. Un décret de 1898 a rendu à l'Administration forestière française son ancienne dénomination d'administration des Eaux et Forêts. Notons toutefois à ce sujet qu'aujourd'hui eaux et forêts ne sont plus synonymes de pêches et chasses; on sait que les forêts rendent des services de premier ordre en emmagasinant les eaux atmosphériques et en régularisant le débit des sources. Le rôle des agents forestiers devra dès lors s'en ressentir.

Depuis que la surveillance de la pêche a été rendue aux agents forestiers, l'étude des questions qui s'y rattachent est devenu pour ceux-ci d'un réel intérêt. De là, l'apparition, ces derniers temps, de divers ouvrages traitant de la matière. Parmi ceux-ci, le livre de M. Deroye conçu dans un programme très large, ainsi que nous allons le voir, méritait d'être présenté plus particulièrement à nos lecteurs, comme remplissant parfaitement son but: montrer aux agents forestiers l'importance des services qu'ils sont appelés à rendre dans cette partie de leurs fonctions.

Dans une première partie, l'auteur examine d'une part l'histoire de la législation et de la réglementation de la pêche fluviale, d'autre part celle de

son administration et de son exploitation depuis les origines de la monarchie française jusqu'à nos jours.

Dans la seconde partie, il expose l'état actuel des eaux douces de France au point de vue de la pêche fluviale, état de dépeuplement dont il examine attentivement les causes principales: pêche délictueuse, pêche abusive, intoxication des eaux, modifications à l'habitat, obstacles à la reproduction naturelle, ainsi que les insuffisances ou les erreurs de la réglementation. Signalons, en passant, que l'auteur demande la création d'un permis de pêche, comme il existe chez nous, condition sine qua non d'une pêche bien surveillée et sagement administrée pour le plus grand bien de tous.

Enfin, la troisième partie est consacrée à l'étude des attributions actuelles de l'Administration des Eaux et Forêts, attributions que l'on peut grouper sous les trois rubriques suivantes: conservation de la pêche; police judiciaire de la pêche; exploitation et amélioration de la pêche.

Grâce aux progrès de la science et à l'application des mesures préventives, l'effet des causes indirectes de dépeuplement iront toujours en s'atténuant. C'est d'ailleurs vers les recherches scientifiques et l'étude de ces mesures préventives que peuvent s'orienter dès maintenant les efforts des agents forestiers. Le rôle presque exclusivement repressif qu'ils ont eu jusqu'ici en matière de pêche fluviale est certainement appelé à faire place dans l'avenir à une action plus scientifique et plus technique. Mais pour cela, il est bon de convaincre ces agents de l'importance des services qu'ils sont appelés à rendre ainsi à leur pays, que ce soit en France ou ailleurs.

Et c'est à quoi contribueront grandement des ouvrages semblables à celui de M. l'inspecteur Deroye que nous nous faisons un plaisir de présenter à nos lecteurs.



## Avis.

### Division forestière de l'École polytechnique fédérale de Zürich.

*Cours donnés en hiver 1903.*

(Commencement: 20 octobre 1903; clôture: 18 avril 1904).

Principal: M. le professeur *Felber*.

**1<sup>re</sup> année.** Höhere Mathematik 5 h., exercices 2 h.: *Rudio* et *Teucher*. Anorganische Chemie, mit Repetitorium 4 h.: *Schulze*. — Introduction dans les sciences forestières 1 h.; excursions  $\frac{1}{2}$  journée: *Decoppet*. — Allg. Botanik mit Repetitorium 4 h.: *Jaccard*. — Spezielle Botanik I. Teil, mit Repetitorium 1 h.: *Schröter*. — Allg. u. spezielle Zoologie mit Repetitorium 5 h.: *Keller*. — Planzeichnen 4 h.: *Zwicky*. — Technisches Rechnen 1 h.: *Zwicky*. — Grundlehre der Nationalökonomie mit Repetitorium 4 h.: *Platter*. — Economie politique et répétitions 3 h.: *Charton*.

**2<sup>me</sup> année.** Physik mit Repetitorium 5 h.: *Weiss*. — Waldbau I. Teil 5 h., Exkursionen und Uebungen, un jour: *Engler*. — Agrikulturchemie I. Teil (Pflanzenernährungslehre 2 h.: *Schulze*. — Vermessungskunde mit Uebungen 5 h.: *Zwicky*. — Allg. Geologie mit Repetitorium 5 h.: *Heim*. — Pflanzenpathologie mit Repetitorium 1 h.: *Schellenberg*. — Mikroskopirübungen 2 h.: *Jaccard* u. *Schellenberg*. — Meteorologie und Klimatologie 3 h.: *Weilenmann*. — Finanzwissenschaft mit Repetitorium 3 h.: *Platter*. — Science financière et répétitions 3 h.: *Charton*.